

LA SOURCE ■ Il y a 25 ans, jour pour jour, Daniel D. séquestrait une jeune femme en la menaçant d'un couteau

Septembre 1991, jour de prise d'otage

Un forcené qui veut mourir, une femme terrorisée avec une lame sous la gorge, un élu membre du gouvernement qui tente de négocier... Retour en 1991, le matin du 8 septembre.

Elle a beau être Sour-
cienne depuis 45 ans,
elle se souvient seule-
ment que « c'est la petite
vendeuse qui n'était fait
prendre en otage », pas
mieux chez cet autre habi-
tant du quartier, avec
« des souvenirs très va-
gues ». Mais Jean-Paul, lui,
travaillait dans la galerie
commerçante d'Orléans.
La Source ce matin du
8 septembre 1991...

À 12 h 37,
un policier tire

« C'était un dimanche ! » Les policiers, le maire passant ses coups de téléphone... Il s'en rappelle. Et la déflagration qu'il a entendue, ce retraité des Chèques postaux la décrit : « J'étais à côté. Le secteur était bouclé. Je me souviens du coup de feu qui a claqué. Je me souviens aussi du sentiment tout autour, on avait peur... On



DÉNOUEMENT. Daniel D. vient d'être neutralisé : il est évêque blessé par balle. ARCHIVES LA REP

en a beaucoup parlé ensuite. »

Ce dimanche, à 12 h 37, c'est un policier qui fait feu dans le centre commercial Bolière 3. Son tir retentit, atteint Daniel D. en plein thorax et permet de libérer Sylvie P.

Fin du calvaire pour l'Orléanaise mère de famille. Après lui avoir placé un couteau de cuisine sous la gorge, le forcené, un Alb-johanicain de 32 ans, l'avait fait asseoir dans une puce de la charcuterie-traiterie Auger où elle travaillait depuis dix ans. « la menaçant de l'arme décriée la nuque », écrit à l'époque *La République du Centre*.

« Des choses qu'on ne peut pas oublier »

100

« Ce sont des choses que l'on ne peut pas oublier. » Aujourd'hui sénateur du Loiret, Jean-Pierre Sueur était à l'époque maire d'Orléans et secrétaire d'État aux Collectivités. « Dans ces cas-là, on

prend son courage à deux
mains et on se dit qu'on

Il est entré dans ce magasin qui lui était familier

gastin qui lui était familier pour « essayer de raisonner la personne » : « Il avait son contexte sur la vendeuse, Sylvie. Je crois que j'ai utilisé tout

crois que j'ai utilisé tous les arguments. Ça a duré une heure. C'était quel-qu'un qui était totalement incohérent. Il allait très mal, il était obstiné. Il demandait une arme pour se suicider. »

Les efforts de persuasion sont vains. Trois priorités guident les policiers : sauver la jeune femme, neutraliser le forcené et assurer la protection d'un membre du gouvernement. Alors la décision est prise : la fille est kidnappée.

prise : « Ils m'ont demandé de prendre de la distance, poursuit Jean-Pierre Sueur. Un tireur et des bombes, la crymogène,

étaient prévus, il a fallu tirer pour défendre la victime. Ça a été fait, ça va.

me. Ça a été fait très vite. Dans la seconde, ils ont exfiltré Sylvie. Elle n'avait rien sauf que ça a été très dur psychologiquement. On a poussé un grand ouf de soulagement quand on a vu qu'il était neutralisé. » ■

■ Inculpé, il devait prendre la direction de Fresnes

Il s'est été impliqués dans la prise d'otage mais que sont-ils devenus ? Propriétaire de la charcuterie, Bernard Auger a été décollé. Quant à son épouse, des Soudais ont effrayé l'avis espérer de temps à autre. Ils passaient d'informations vérifiées au sujet de Rylle, la victime. Concernant Daniel D., le Agnès, maintenant dans son édition de 30 septembre 1991, l'opinion d'un meurtre de la robe subit suite au coup de feu. Retour à l'hôpital pour celui qui, le veille de la prise d'otage, avait été hospitalisé après avoir tenté de se suicider. Suite à l'ouverture d'une information judiciaire pour le pourcentage de la loi du 12 septembre 1991 de tentative d'homicide volontaire et de séquestration de personne, il devait être transféré à l'hôpital de la prison de France. Mais Daniel D. n'est jamais passé aux soins de la prison, sans que l'on connaisse exactement pourquoi.

« Ce sont des choses que l'on ne peut pas oublier. » Aujourd'hui sénateur du Loiret, Jean-Pierre Sueur était à l'époque maire d'Orléans et secrétaire d'État aux Collectivités. « Dans ces cas-là, on